



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Conseil général de l'Environnement
et du Développement durable

**Information sur l'absence d'observation dans le délai
de la mission régionale d'autorité environnementale
sur la révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune
de Marquein (11)**

N°saisine : 2021-009929

N°MRAe : 2022AO14

Montpellier, le 07 février 2022

Par courriel daté du 05 novembre 2021, reçu par la DREAL Occitanie, service d'appui à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), le 05 novembre 2021, la commune de Marquein a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur le projet de révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Marquein (11) au titre des articles R 104-21 et suivants du Code d'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 05 février 2022 (article R. 104-25 du Code d'urbanisme).

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle figure sur le site internet de la MRAe.